

REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Carreleur-chapiste

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	RE	TP-01407	01	12/03/2021	02/12/2020	1/42

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Carreleur-chapiste

Sigle du titre professionnel : CARRCHAP

Niveau : 3 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 233s - Exécution des travaux de finition : plâtrerie, peinture, carrelage, installations sanitaires, plomberie-

Code(s) ROME : F1608

Formacode : 22440

Date de l'arrêté : 04/03/2021

Date de parution au JO de l'arrêté : 12/03/2021

Date d'effet de l'arrêté : 24/05/2021

2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	RE	TP-01407	01	12/03/2021	02/12/2020	3/42

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RE comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	RE	TP-01407	01	12/03/2021	02/12/2020	4/42

3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel CARRCHAP

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	<p>Construire des supports verticaux en panneaux prêts à carreler, en carreaux assemblés par collage, en plaques de plâtre en vue d'une pose collée de revêtements céramiques et assimilés.</p> <p>Réceptionner, préparer des supports verticaux existants et poser des systèmes de protection à l'eau.</p> <p>Poser des revêtements céramiques et assimilés collés muraux intégrant des accessoires associés.</p> <p>Réceptionner, préparer des supports horizontaux et poser des matériaux d'interposition sous revêtement de désolidarisation, de drainage, d'étanchéité et acoustique / phonique.</p> <p>Poser des revêtements céramiques et assimilés collés aux sols intégrant des accessoires associés.</p> <p>Poser des dalles céramiques sur plots intégrant des accessoires associés.</p> <p>Réceptionner et poser des matériaux d'interposition sous chapes de désolidarisation, de drainage, d'étanchéité, thermique et acoustique / phonique.</p> <p>Réaliser des supports en chapes traditionnelles, légères, rapides intégrant des accessoires associés.</p> <p>Sceller sur mortier de pose des revêtements céramiques et assimilés intégrant des accessoires associés.</p>	16 h 00 min	<p>Le candidat réalise la mise en situation professionnelle à partir de documents qui lui sont remis au début de l'épreuve, et prend en compte les séchages dans son organisation.</p> <p>La mise en situation professionnelle comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un ouvrage en panneaux prêts à carreler ; - un ouvrage en carreaux de béton cellulaire ; - un ouvrage en plaques de plâtre ; - la préparation et la protection à l'eau d'un support mural ; - la pose d'un revêtement céramique mural intégrant des accessoires associés ; - la pose d'un matériau d'interposition sous revêtement au sol ; - l'application d'un produit de jointoiement de carrelage en sol et/ou mur ; - la pose d'un matériau d'interposition sous chape ; - la pose d'un revêtement céramique au sol intégrant des accessoires ; - la pose de dalles céramiques sur plots ; - la réalisation d'un support en chape traditionnelle, ou légère ou rapide ; - la pose scellée d'un revêtement céramique intégrant des accessoires associés.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Aménager en rénovation des pièces en vue de les rendre accessibles en respectant le confort d'usage. Appliquer des chapes fluides	00 h 30 min	Questionnaire sous la forme de QCM.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. (00 h 10 min).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	RE	TP-01407	01	12/03/2021	02/12/2020	5/42

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	16 h 50 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le responsable de session doit prévoir un temps de 00 h 30 min pour la prise de connaissance de l'épreuve par le candidat.
 La mise en situation professionnelle est organisée pour tous les candidats en simultané en présence d'un surveillant
 Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon), et ses chaussures de sécurité.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Sans objet

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Tous les candidats passent le questionnaire professionnel écrit en simultané en présence d'un surveillant.

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Sans objet

Précisions pour le candidat VAE :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon), et ses chaussures de sécurité.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	RE	TP-01407	01	12/03/2021	02/12/2020	6/42

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose collée de revêtements céramiques et assimilés sur des supports verticaux.					
Construire des supports verticaux en panneaux prêts à carreler, en carreaux assemblés par collage, en plaques de plâtre en vue d'une pose collée de revêtements céramiques et assimilés.	Les consignes transmises sont respectées (cotes, implantation). Les qualités techniques des supports construits sont conformes aux normes de construction : aplomb, niveau, planéité, collage, assemblage. Les découpes sont précises. Le chantier est rendu propre, les déchets sont triés en vue de leur évacuation et recyclage.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réceptionner, préparer des supports verticaux existants et poser des systèmes de protection à l'eau.	L'état du support préparé est conforme aux règles professionnelles. La mise en œuvre de la protection à l'eau et les traitements des points singuliers respectent les prescriptions des fabricants. Le chantier est rendu propre, les déchets sont triés en vue de leur évacuation et recyclage.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Poser des revêtements céramiques et assimilés collés muraux intégrant des accessoires associés.	Les consignes transmises et les zones de poses sont respectées. L'implantation et le calepinage permettent un rendu esthétique. La pose des éléments de revêtement est conforme aux prescriptions du fabricant et règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur : transfert de colle, alignement, planéité, désaffleurement. La pose des accessoires est conforme aux prescriptions du fabricant et règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur. Les découpes sont esthétiques et ajustées. Le traitement des joints est régulier, bien rempli, bien lissé, le carreau est propre. Le chantier est rendu propre, les déchets sont triés en vue de leur évacuation et recyclage.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	RE	TP-01407	01	12/03/2021	02/12/2020	7/42

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose de revêtements céramiques et assimilés sur des supports horizontaux.					
Réceptionner, préparer des supports horizontaux et poser des matériaux d'interposition sous revêtement de désolidarisation, de drainage, d'étanchéité et acoustique / phonique.	L'état du support préparé est conforme aux règles professionnelles. Les nattes ou systèmes d'interposition sont adaptés aux supports et la mise en œuvre respecte le cahier des charges ou les prescriptions techniques des fabricants. Le chantier est rendu propre, les déchets sont triés en vue de leur évacuation et recyclage.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aménager en rénovation des pièces en vue de les rendre accessibles en respectant le confort d'usage.	Les normes d'accessibilités sont connues. Les aménagements et les équipements répondant aux besoins des utilisateurs selon les normes d'accessibilité (Dimension, emplacement) sont connus.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Poser des revêtements céramiques et assimilés collés aux sols intégrant des accessoires associés.	Les consignes transmises et les zones de poses sont respectées. L'implantation est respectée et le calepinage à un rendu esthétique. La pose des éléments de revêtement est conforme aux prescriptions techniques et aux règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur : transfert de colle, alignement, planéité, désaffleurement. La pose des accessoires est conforme aux prescriptions techniques du fabricant et aux règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur. Les découpes sont esthétiques et ajustées. Le traitement des joints est régulier, bien rempli, bien lissé, le revêtement est propre. Le chantier est rendu propre, les déchets sont triés en vue de leur évacuation et recyclage.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	RE	TP-01407	01	12/03/2021	02/12/2020	8/42

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Poser des dalles céramiques sur plots intégrant des accessoires associés.	Les consignes transmises et les zones de poses sont respectées. La pose des dalles céramiques respecte les règles professionnelles strictes de mise en œuvre, (alignement, niveau, planéité désaffleurement). Les découpes sont esthétiques et bien ajustées. Le chantier est rendu propre, les déchets sont triés en vue de leur évacuation et recyclage.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation des chapes et la pose scellée de revêtements céramiques et assimilés.					
Réceptionner et poser des matériaux d'interposition sous chapes de désolidarisation, de drainage, d'étanchéité, thermique et acoustique / phonique.	L'état du support préparé est conforme aux règles professionnelles. Les nattes ou systèmes d'interposition sont adaptés aux supports et la mise en œuvre respecte les prescriptions techniques des fabricants. Le chantier est rendu propre, les déchets sont triés en vue de leur évacuation et recyclage.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser des supports en chapes traditionnelles, légères, rapides intégrant des accessoires associés.	Les consignes transmises et les zones de poses sont respectées. Le mortier de chape est conforme aux règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur. Le dressage de la chape respecte les règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur (niveau, planimétrie, épaisseur, finition). Le positionnement des joints et profilés (positionnement,) respecte les règles professionnelles. Le chantier est rendu propre, les déchets sont triés en vue de leur évacuation et recyclage.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	RE	TP-01407	01	12/03/2021	02/12/2020	9/42

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Sceller sur mortier de pose des revêtements céramiques et assimilés intégrant des accessoires associés.	<p>Les consignes transmises et les zones de poses sont respectées. L'implantation et le calepinage permettent un rendu esthétique. La pose des éléments de revêtement est conforme aux prescriptions techniques du fabricant et aux règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur. : alignements, transfert de barbotine, planéité, niveau, désaffleurement.</p> <p>La pose des accessoires est conforme aux prescriptions techniques du fabricant et aux règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur. Les découpes sont esthétiques et ajustées.</p> <p>Le traitement des joints est régulier, bien rempli, bien lissé, le revêtement est propre.</p> <p>Le chantier est rendu propre, les déchets sont triés en vue de leur évacuation et recyclage.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Appliquer des chapes fluides	<p>Les conditions préalables au coulage sont connues.</p> <p>Les prescriptions du fabricant et les règles professionnelles strictes de mise en œuvre sont connues (mode opératoire, niveau, planimétrie, épaisseur, etc.).</p> <p>Le positionnement des joints de fractionnement et de dilatation est connu.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations réglementaires le cas échéant :					
Sans objet					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	RE	TP-01407	01	12/03/2021	02/12/2020	10/42

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Organiser ses actions	<p>Aménager en rénovation des pièces en vue de les rendre accessibles en respectant le confort d'usage.</p> <p>Construire des supports verticaux en panneaux prêts à carreler, en carreaux assemblés par collage, en plaques de plâtre en vue d'une pose collée de revêtements céramiques et assimilés.</p> <p>Poser des dalles céramiques sur plots intégrant des accessoires associés.</p> <p>Poser des revêtements céramiques et assimilés collés aux sols intégrant des accessoires associés.</p> <p>Poser des revêtements céramiques et assimilés collés muraux intégrant des accessoires associés.</p> <p>Réaliser des supports en chapes traditionnelles, légères, rapides intégrant des accessoires associés.</p> <p>Réceptionner et poser des matériaux d'interposition sous chapes de désolidarisation, de drainage, d'étanchéité, thermique et acoustique / phonique.</p> <p>Réceptionner, préparer des supports horizontaux et poser des matériaux d'interposition sous revêtement de désolidarisation, de drainage, d'étanchéité et acoustique / phonique.</p> <p>Réceptionner, préparer des supports verticaux existants et poser des systèmes de protection à l'eau.</p> <p>Sceller sur mortier de pose des revêtements céramiques et assimilés intégrant des accessoires associés.</p>
Travailler et coopérer au sein d'un collectif.	<p>Aménager en rénovation des pièces en vue de les rendre accessibles en respectant le confort d'usage.</p> <p>Appliquer des chapes fluides</p> <p>Construire des supports verticaux en panneaux prêts à carreler, en carreaux assemblés par collage, en plaques de plâtre en vue d'une pose collée de revêtements céramiques et assimilés.</p> <p>Poser des dalles céramiques sur plots intégrant des accessoires associés.</p> <p>Poser des revêtements céramiques et assimilés collés aux sols intégrant des accessoires associés.</p> <p>Poser des revêtements céramiques et assimilés collés muraux intégrant des accessoires associés.</p> <p>Réaliser des supports en chapes traditionnelles, légères, rapides intégrant des accessoires associés.</p> <p>Réceptionner, préparer des supports verticaux existants et poser des systèmes de protection à l'eau.</p> <p>Sceller sur mortier de pose des revêtements céramiques et assimilés intégrant des accessoires associés.</p>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	RE	TP-01407	01	12/03/2021	02/12/2020	11/42

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Respecter des règles et des procédures.	Aménager en rénovation des pièces en vue de les rendre accessibles en respectant le confort d'usage.
	Appliquer des chapes fluides
	Construire des supports verticaux en panneaux prêts à carreler, en carreaux assemblés par collage, en plaques de plâtre en vue d'une pose collée de revêtements céramiques et assimilés.
	Poser des dalles céramiques sur plots intégrant des accessoires associés.
	Poser des revêtements céramiques et assimilés collés aux sols intégrant des accessoires associés.
	Poser des revêtements céramiques et assimilés collés muraux intégrant des accessoires associés.
	Réaliser des supports en chapes traditionnelles, légères, rapides intégrant des accessoires associés.
	Réceptionner et poser des matériaux d'interposition sous chapes de désolidarisation, de drainage, d'étanchéité, thermique et acoustique / phonique.
	Réceptionner, préparer des supports horizontaux et poser des matériaux d'interposition sous revêtement de désolidarisation, de drainage, d'étanchéité et acoustique / phonique.
	Réceptionner, préparer des supports verticaux existants et poser des systèmes de protection à l'eau.
Sceller sur mortier de pose des revêtements céramiques et assimilés intégrant des accessoires associés.	

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre CARRCHAP

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 20 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury intervient à l'issue de la mise en situation professionnelle et du questionnaire. Il évalue la mise en situation professionnelle en dehors de toute présence et corrige le questionnaire professionnel.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	RE	TP-01407	01	12/03/2021	02/12/2020	12/42

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Un surveillant est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle et du questionnaire professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	RE	TP-01407	01	12/03/2021	02/12/2020	13/42

REFERENTIEL D'ÉVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Carreleur-chapiste

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	RE	TP-01407	01	12/03/2021	02/12/2020	15/42

CCP

Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose collée de revêtements céramiques et assimilés sur des supports verticaux.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	<p>Construire des supports verticaux en panneaux prêts à carreler, en carreaux assemblés par collage, en plaques de plâtre en vue d'une pose collée de revêtements céramiques et assimilés.</p> <p>Réceptionner, préparer des supports verticaux existants et poser des systèmes de protection à l'eau.</p> <p>Poser des revêtements céramiques et assimilés collés muraux intégrant des accessoires associés.</p>	08 h 00 min	<p>Le candidat réalise la mise en situation professionnelle à partir de documents qui lui sont remis au début de l'épreuve, et prend en compte les séchages dans son organisation.</p> <p>La mise en situation professionnelle comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un ouvrage en panneaux prêts à carreler ; - un ouvrage en carreaux de béton cellulaire ; - un ouvrage en plaques de plâtre : - la préparation et la protection à l'eau d'un support mural ; - la pose d'un revêtement céramique mural intégrant des accessoires associés.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		08 h 00 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le responsable de session doit prévoir un temps de 00 h 15 min pour la prise de connaissance de l'épreuve par le candidat.
La mise en situation professionnelle est organisée pour tous les candidats en simultané en présence d'un surveillant.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	RE	TP-01407	01	12/03/2021	02/12/2020	17/42

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon), et ses chaussures de sécurité.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Sans objet

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Sans objet

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	RE	TP-01407	01	12/03/2021	02/12/2020	18/42

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose collée de revêtements céramiques et assimilés sur des supports verticaux.

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury intervient à l'issue de la mise en situation professionnelle. Il évalue la mise en situation professionnelle en dehors de toute présence.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un surveillant est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	RE	TP-01407	01	12/03/2021	02/12/2020	19/42

CCP

Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose de revêtements céramiques et assimilés sur des supports horizontaux.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Réceptionner, préparer des supports horizontaux et poser des matériaux d'interposition sous revêtement de désolidarisation, de drainage, d'étanchéité et acoustique / phonique. Poser des revêtements céramiques et assimilés collés aux sols intégrant des accessoires associés. Poser des dalles céramiques sur plots intégrant des accessoires associés.	06 h 00 min	Le candidat réalise la mise en situation professionnelle à partir de documents qui lui sont remis au début de l'épreuve, et prend en compte les séchages dans son organisation. La mise en situation professionnelle comprend : - l'application d'un ragréage et la pose d'un matériau d'interposition ; - la pose d'un revêtement céramique au sol intégrant des matériaux associés ; - la pose de dalles céramiques sur plots.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Aménager en rénovation des pièces en vue de les rendre accessibles en respectant le confort d'usage.	00 h 20 min	Questionnaire sous la forme de QCM.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		06 h 20 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le responsable de session doit prévoir un temps de 00 h 15 min pour la prise de connaissance de l'épreuve par le candidat.
La mise en situation professionnelle est organisée pour tous les candidats en simultané en présence d'un surveillant.
Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon), et ses chaussures de sécurité.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	RE	TP-01407	01	12/03/2021	02/12/2020	21/42

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Sans objet

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Tous les candidats passent le questionnaire professionnel écrit en simultané en présence d'un surveillant.

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	RE	TP-01407	01	12/03/2021	02/12/2020	22/42

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose de revêtements céramiques et assimilés sur des supports horizontaux.

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury intervient à l'issue de la mise en situation professionnelle et du questionnaire. Il évalue la mise en situation professionnelle en dehors de toute présence et corrige le questionnaire professionnel.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un surveillant est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle et du questionnaire professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	RE	TP-01407	01	12/03/2021	02/12/2020	23/42

CCP

Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation des chapes et la pose scellée de revêtements céramiques et assimilés.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Réceptionner et poser des matériaux d'interposition sous chapes de désolidarisation, de drainage, d'étanchéité, thermique et acoustique / phonique. Réaliser des supports en chapes traditionnelles, légères, rapides intégrant des accessoires associés. Sceller sur mortier de pose des revêtements céramiques et assimilés intégrant des accessoires associés.	04 h 30 min	Le candidat réalise la mise en situation professionnelle à partir de documents qui lui sont remis au début de l'épreuve, et prend en compte les séchages dans son organisation. La mise en situation professionnelle comprend : - la pose d'un matériau d'interposition sous chapes ; - la réalisation d'un support en chape traditionnelle ou légère ou rapide ; - la pose scellée d'un revêtement céramique intégrant des accessoires associés.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Appliquer des chapes fluides	00 h 15 min	Questionnaire sous la forme de QCM.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 45 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le responsable de session doit prévoir un temps de 00 h 15 min pour la prise de connaissance de l'épreuve par le candidat.
La mise en situation professionnelle est organisée pour tous les candidats en simultané en présence d'un surveillant.
Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon), et ses chaussures de sécurité.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	RE	TP-01407	01	12/03/2021	02/12/2020	25/42

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Sans objet

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Tous les candidats passent le questionnaire professionnel écrit en simultané en présence d'un surveillant.

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	RE	TP-01407	01	12/03/2021	02/12/2020	26/42

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation des chapes et la pose scellée de revêtements céramiques et assimilés.

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury intervient à l'issue de la mise en situation professionnelle et du questionnaire. Il évalue la mise en situation professionnelle en dehors de toute présence et corrige le questionnaire professionnel.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un surveillant est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle et du questionnaire professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	RE	TP-01407	01	12/03/2021	02/12/2020	27/42

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Carreleur-chapiste

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	<p>Plateau technique disposant d'autant d'espaces de travail que de candidats permettant l'implantation de surfaces individuelles de travail d'une emprise au sol de 2,50 x 2,50 m, et comportant :</p> <p>Un sol qui devra être à base de ciment (béton surfacé/chape), et être plan et de niveau conforme à recevoir une pose collée de revêtements céramiques et assimilés.</p> <p>Un muret en carreau de béton cellulaire d'épaisseur de 10 cm, formant un angle rentrant, d'une longueur de 1,25 m, et d'une largeur de 0,60 m sur une hauteur de 1,50 m, positionnée dans la limite de l'angle gauche de l'espace de travail. L'ensemble sera conforme à recevoir une pose collée de revêtements céramiques et assimilés,</p> <p>Les arases du muret doivent être parfaitement de niveau et d'aplomb.</p> <p>Prévoir une zone de découpe, une zone de stockage des matériaux à proximité des espaces de travail.</p>	<p>Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention.</p> <p>Les surfaces de travail devront être matérialisées par traçage au sol avec accès et voies de circulation.</p> <p>Chaque poste de travail est équipé :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'un point lumineux ;- d'une prise de courant de 220 volts protégée selon les normes en vigueur ;- une zone de préparation équipée de points d'eau et de lavage raccordés à un bac de décantation avant le rejet des eaux souillées au réseau public, et d'un point de traitement des déchets.
Questionnaire professionnel	<p>Une salle équipée de tables et de chaises en quantité suffisante pour accueillir les candidats et le surveillant.</p>	<p>Le positionnement des tables et des chaises doit permettre la confidentialité entre les candidats et une circulation fluide du surveillant pendant le déroulement de l'épreuve.</p>
Entretien final	<p>Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises. Il sera équipé d'un tableau mural ou chevalet de conférence papier avec des feutres.</p>	<p>Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.</p>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	RE	TP-01407	01	12/03/2021	02/12/2020	29/42

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Un espace de travail par candidat avec une emprise au sol de 2,50 m x 2,50 m et comprenant : - Un sol qui devra être à base de ciment (béton surfacé/chape), et être plan et de niveau conforme à recevoir une pose collée de revêtements céramiques et assimilés. - Un muret en carreau de béton cellulaire d'épaisseur de 10 cm, formant un angle rentrant, d'une longueur de 1,25 m et d'une largeur de 0,60 m sur une hauteur de 1,50 m, positionnée dans la limite de l'angle gauche de l'espace de travail. L'ensemble sera conforme à recevoir une pose collée de revêtements céramiques et assimilés, Les arases du muret doivent être parfaitement de niveau et d'aplomb. Prévoir une zone de découpe, une zone de stockage des matériaux à proximité des espaces de travail.	1	Les supports sont préalablement préparés avant la mise en situation professionnelle. L'installation électrique est en état de fonctionnement. Le sol est en conformité pour la mise en œuvre de revêtements céramiques et assimilés. L'éclairage du poste de travail est suffisant pour permettre le bon déroulement des travaux.
Outils / Outillages	1	Scie manuelle au carbure de tungstène pour béton cellulaire.	1	RAS
	1	Auge caoutchouc 410 x 320.	1	RAS
	1	Balai coco.	2	RAS
	1	Batte de carreleur.	1	RAS
	1	Brouette.	2	RAS
	1	Caisse à outils.	1	RAS
	1	Cisaille pour profilés PVC.	4	RAS
	1	Cordeau à tracer.	1	RAS
	1	Couteau à lame rétractable (cutter).	1	RAS
	1	Crayon de maçon.	1	RAS

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	RE	TP-01407	01	12/03/2021	02/12/2020	30/42

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Ensemble kit à joints.	8	RAS
	1	Eponge.	1	RAS
	1	Equerre à talon.	1	RAS
	1	Equerre de maçon.	1	RAS
	1	Fil à plomb.	1	RAS
	1	Jeu de deux feuilards de 1 ml.	1	RAS
	1	Jeu de couteaux à enduire de 100 mm, de 160 mm et de 300 mm.	1	RAS
	1	Jeu de peignes à colle pour revêtements céramiques de 6 mm, 8 mm, 10 mm, 12 mm, et demi-lune de 20 mm	1	RAS
	1	Jeu de règles alu de 1,00 ml, 1,20 ml, 1,50 ml et 2,00 ml.	1	RAS
	1	Jeu de taloches plastiques 18 cm x 27 cm et 28 cm x 42 cm.	1	RAS
	1	Machine coupe carreaux (carrelette).	8	La machine doit permettre de couper des carreaux de 60 cm minimum.
	1	Maillet en caoutchouc.	1	RAS
	1	Marteau de coffreur.	1	RAS
	1	Mètre à ruban.	1	RAS
	1	Niveau antichoc de 60 cm.	1	RAS
	1	Peigne à colle pour bloc de béton cellulaire.	1	RAS
	1	Pelle de maçon.	1	RAS
	1	Pierre de carborundum.	1	RAS

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	RE	TP-01407	01	12/03/2021	02/12/2020	31/42

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Raclette à joints de faïence et sol.	1	RAS
	1	Rallonge électrique de 3 ml minimum.	16	RAS
	1	Seau en caoutchouc.	1	RAS
	1	Tenaille russe.	1	RAS
	1	Truelle carrée.	1	RAS
	1	Truelle de cimentier.	1	RAS
	1	Truelle langue de chat.	1	RAS
	1	Cisaille à tôle de plaquiste type aviation	1	Adapté à la découpe des profilés métalliques rails et montants de 48 mm.
	1	Pistolet à cartouches.	8	RAS
	1	Pince à sertir les profilés métalliques de plaquiste.	8	RAS
	1	Rouleau et brosse adaptés à l' application du primaire.	8	RAS
	1	Rouleau et brosse adaptés à l'application de la protection à l'eau.	8	RAS
	1	Scie égoïne.	1	Sans objet
	1	Seau adapté à la préparation des colles et ragréage.	1	RAS
	1	Truelle flamande 45 cm.	4	RAS
Équipements	1	Scie à eau électrique.	16	Equipée d'un disque adapté à la coupe des dalles céramiques.
	1	Malaxeur électrique	8	Adapté au malaxage des colles et ragréage

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	RE	TP-01407	01	12/03/2021	02/12/2020	32/42

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Laser croix	8	RAS
	1	Poubelle à déchets.	8	RAS
	1	Aspirateur de chantier	16	RAS
	1	Perforateur électrique.	8	Equipé de forets pour béton armé adaptés aux diamètres des chevilles de fixation.
	1	Visseuse de plaquiste.	4	RAS
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	Gants de manutention.	1	RAS
	1	Genouillères en caoutchouc.	1	Peuvent être remplacées par un pantalon équipé de genouillères intégrées.
	1	Lunettes de sécurité.	1	RAS
	1	Gants étanche.	1	RAS
	1	Masque de poussière FFP2	1	RAS
Matières d'œuvre	1	0,100 m ³ de sable 04.	1	RAS
	1	Quatre connecteurs d'assemblage de panneaux prêts à carreler (pour former un angle sortant de 90).	1	Adaptés au panneau prêt à carreler.
	1	2 m ² de carrelage mural de dimensions 20 cm x 20 cm ou 15 cm x 15 cm ou 20 cm x 25 cm.	1	RAS
	1	2 kg de produit à joints de carrelage de sol.	1	RAS
	1	Un panneau isolant en polystyrène extrudé de 2,50 m x 0,60 m.	1	Epaisseur de 2 cm.
	1	2 kg de produit à joints de carrelage mural.	1	RAS

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	RE	TP-01407	01	12/03/2021	02/12/2020	33/42

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	4 m ² de carrelage de sol de dimensions 20 cm x 20 cm et/ou 30 cm x 30 cm et/ou 33,5 cm x 33,5 cm et/ou 60 cm x 60 cm.	1	RAS
	1	2 m ² de polyane 100 microns.	1	RAS
	1	2,50 ml de bande périphérique mousse	1	RAS
	1	Sept carreaux de béton cellulaire 62,5 cm x 50 cm x 10 cm.	1	RAS
	1	3 ml d'adhésif de protection.	1	Pour maintien du polyane au mur.
	1	35 kg de ciment CEM B 32,5 R.	1	1 sac de 35 kg.
	1	4 kg de mortier colle à béton cellulaire.	1	RAS
	1	15 kg d'adhésif pour collage de la céramique murale	1	RAS
	1	Profilé d'angle PVC mural (longueur 2,50 m).	1	A adapter à l'épaisseur du revêtement mural.
	1	Boîte de chevilles adaptée au béton cellulaire diamètre 5 mm.	16	RAS
	1	2 ml Bande d'étanchéité en polyéthylène (de type KERDI KEBA).	1	Adapté à la natte de désolidarisation sous revêtements
	1	Un rouleau de bande à joint pour plaque de plâtre.	16	Bande papier
	1	1ml de bande de renfort des angles pour système de protection à l'eau prêt à l'emploi.	1	Adapté au système de protection à l'eau
	1	Cartouche joint élastomère	4	Adaptée aux supports en revêtements céramiques
	1	Chiffons de nettoyage.	16	A disposition
	1	Quatre connecteurs muraux pour la fixation d'une construction en panneaux prêts à carreler	1	Adaptés au panneau prêt à carreler.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	RE	TP-01407	01	12/03/2021	02/12/2020	34/42

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Une cartouche de colle polymère d'assemblage pour panneaux prêts à carreler.	4	Adaptée au panneau prêt à carreler.
	1	Cinquante croisillons de 2 mm.	1	RAS
	1	Cinquante croisillons de 4 mm.	1	RAS
	1	Cinq dalles céramiques de 60 cm x 60 cm	1	RAS
	1	7 kg d'enduit de ragréage de sol P3.	1	RAS
	1	Sac de 25 kg d'enduit prise rapide 4 h pour plaque de plâtre.	8	RAS
	1	5 kg de mortier adhésif pour plaque de plâtre.	1	RAS
	1	25 kg de mortier colle à carrelage de sol.	1	Classification SC2 G
	1	Deux montants métalliques de plaquiste de 48 mm	1	En 2,50 m
	1	2 m ² de natte de désolidarisation sous revêtements (de type schlüter Ditra 25)	1	RAS
	1	2 m ² de natte d'étanchéité sous revêtement de type Schlüter Kerdi.	1	RAS
	1	Deux panneaux prêts à carreler standard de 1,25 m x 0,60 m d'épaisseur de 6 mm et/ou 20 mm.	1	RAS
	1	Deux pattes de scellement pour carreaux de béton cellulaire.	1	RAS
	1	Une plaque de plâtre de BA 13 mm et/ou 6 mm hydrofuge de 2,50 m x 0,60 m.	1	RAS
	1	Six plinthes céramiques de 8 cm x 30 cm.	1	RAS
	1	Neuf plots réglables à une hauteur de 30 mm pour dalles céramiques.	1	RAS
	1	0,5 litres de primaire universel.	1	RAS
	1	1,50 ml de profilé de dilatation pour revêtement céramique collé au sol.	1	A adapter à l'épaisseur du carreau.
	1	1,50 m de profilé de fractionnement pour revêtement céramique scellé.	1	A adapter à l'épaisseur

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	RE	TP-01407	01	12/03/2021	02/12/2020	35/42

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Rail de plaquiste de 48 mm.	1	Rail de 3 m
	1	7 kg de ragréage mural.	1	Adapté au carreau de béton cellulaire.
	1	2 kg de système de protection à l'eau sous carrelage en seau prêt à l'emploi.	1	RAS
	1	1 boîte de vis TTPC pour plaque de plâtre de 25 mm.	16	Boite de 1000 unités
	1	25 kg de chape légère (mortier prêt à gâcher type Weber chape légère ou équivalent)	1	RAS
	1	25 kg de chape rapide (mortier prêt à gâcher type Weber chape express ou équivalent)	1	RAS
Documentations	1	Notices techniques d'utilisation ou de mise en œuvre des matériaux.	16	RAS
	1	Fiches de données de sécurité (FDS) associées aux produits utilisés.	16	RAS

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	RE	TP-01407	01	12/03/2021	02/12/2020	36/42

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	RE	TP-01407	01	12/03/2021	02/12/2020	37/42

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	RE	TP-01407	01	12/03/2021	02/12/2020	39/42

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

